

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 643

Artikel: Le client syndical est roi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

grade de la 66^e à la 79^e place au classement des plus grandes entreprises.

D'après la branche d'activité, le classement des plus fortes progressions est emmené par l'«engineering» (qui se reprend nettement), la construction métallique (idem semble-t-il) l'informatique et le leasing. De manière générale, l'année 1981 fut bonne pour la construction et ses branches annexes, à l'exception du groupe chauffage/climatisation/aération, dont le leader (Luwa, qui fait partie de la puissante holding zougoise Hesta) a lui-même connu certaines difficultés.

En ces temps de Tour de Suisse cycliste et autres compétitions sportives, on peut apprécier diversement les classements d'entreprises à la manière du magazine économique américain *Fortune*. N'empêche que dans le brouillard du confidentialisme helvétique, les listes annuelles de la «SHZ» font une trouée bienvenue.

Reste bien sûr à faire tout le reste: publication (obligatoire) des participations, présentation des groupes et autres constellations d'entreprises, publication des comptes et du bilan de toutes les sociétés d'une certaine importance, indépendamment de leur cotation en bourse ou de leur recours ou non à des fonds du public, etc. Ce qu'on sait de la prochaine révision du droit des SA ne laisse aucun espoir.

Le client syndical est roi

Banque suisses et Afrique du Sud. La Confédération romande du travail retire ses fonds auprès de la SBS «pour les placer dans une banque qui offre des garanties de ne pas avoir de relations avec l'Afrique du Sud» (cf. DP 642, «Le client est roi»). Pour la CRT, «cette action n'est pas un simple geste 'humanitaire', mais elle s'inscrit dans son combat quotidien pour le respect des libertés syndicales partout où elles sont menacées». Un exemple syndical à suivre.

GENÈVE

Logement: valeur d'usage et valeur de rendement

Crise du logement. Nous avons vu la réponse des milieux immobiliers: moins de tracasseries administratives, davantage de souplesse de la part des politiciens, et nous construisons ce qui est nécessaire... (cf. DP 638 et 640).

Question: la crise est-elle avant tout quantitative, ou s'agit-il d'abord d'une demande de type nouveau?

Les promoteurs misent sans hésitation sur la quantité. Inutile de le leur reprocher! Leur métier est de construire. Et construire neuf permet d'adapter le rendement à la valeur du sol, de réaménager l'utilisation du sol en fonction des rendements les plus intéressants (commerces, bureaux dans les centres urbains, par exemple).

Cette logique économique implacable ne prend pas en compte les besoins des demandeurs de logements. Dans le secteur immobilier, l'économie de marché est la grande absente; l'offre domine complètement la demande. Se loger est un besoin impérieux dont la satisfaction est entièrement aux mains des professionnels.

La fréquence croissante des occupations sauvages d'appartements exprime plus cette absence de choix qu'une pénurie. Les squatters signifient la revendication d'un autre type de logements et répondent à leur manière à la transformation sauvage du parc immobilier.

C'est l'affrontement de la valeur d'usage et de la valeur de rendement.

L'argument massue invoqué contre les occupations illégales — empêchement de mettre sur le marché un nombre accru de logements — est souvent fallacieux.

Si les nouvelles constructions ne sont pas dérobées

au logement, elles ne créent pas plus d'espaces habitables. Dans le quartier des Mouilles (Lancy), les habitants ont fait échouer un plan d'aménagement et ont proposé des principes qui devraient permettre une densité locative presque équivalente au projet initial. Aux Grottes, la ténacité des habitants a permis d'éviter la démolition du quartier et de maintenir une surface habitable supérieure à celle prévue par l'opération prestigieuse de la Ville de Genève.

RÉNOVATION ET ENTRETIEN

La rénovation est actuellement à la mode. Encore faut-il s'entendre sur son contenu concret: la rénovation peut éliminer le logement ou le rendre prohibitif aussi bien que la reconstruction.

Pour faire échec à ces rénovations spéculatives, les locataires actuels doivent au premier chef obtenir l'entretien régulier des immeubles. Une nouvelle piste revendicative pour les associations de locataires.

Pour les immeubles à rénover, une équipe d'architectes a expérimenté aux Grottes une technique de réhabilitation (évaluation, travaux) associant les habitants et qui suppose une négociation avec le propriétaire. L'appareil légal existe: la loi genevoise sur les démolitions n'autorise la rénovation que si les nouveaux loyers correspondent aux besoins prépondérants des locataires. Mais une loi n'est pas tout. Il faut encore la mettre en œuvre et cette tâche n'incombe pas à la seule administration.

NB. Vient de paraître: «Le logement en crise», compte-rendu et conclusions d'un débat organisé au début de l'année par des travailleurs sociaux, des architectes et des militants (72 pages, 6 francs). Adresses utiles: Maison des jeunes et de la culture de Saint Gervais, 5 rue du Temple, 1201 Genève (tél. 022/32 20 60); Centre de recherche, de documentation et d'informations sociales, 22, route de la Chapelle, 1212 Genève (022/43 27 00).